

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

**Année 2024
Séance du 21 février 2024**

N° 08

**Objet : Demande d'aides
financières auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence - Réalisation des
schémas directeurs
assainissement sur les communes
de Le Brusquet et Seyne**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La régie assainissement de Provence Alpes Agglomération envisage d'établir les schémas directeurs d'assainissement eaux usées notamment sur les communes de Le Brusquet et Seyne.

Ces études étaient inscrites au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence, sur une même ligne d'opération avec une dépense subventionnable de 70 000 € HT pour les deux schémas.

Le conseil d'agglomération a délibéré le 19 octobre 2023 sur la base des plans de financements ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Le Brusquet	59 000 €	Subvention AERMC	59 000 €	50,00%	29 500 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	23 333 €	20,00%	4 667 €	7,91%
		Auto-financement			24 833 €	42,09%
TOTAL	59 000 €	TOTAL			59 000 €	100,00%

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Seyne	94 000 €	Subvention AERMC	94 000 €	50,00%	47 000 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	46 667 €	20,00%	9 333 €	9,93%
		Auto-financement			37 667 €	40,07%
TOTAL	94 000 €	TOTAL			94 000 €	100,00%

* la dépense subventionnable globale pour le Brusquet - Seyne s'élève à 70 000 €.

L'estimation des deux schémas s'élève à 153 000 € HT, et la dépense subventionnable inscrite au CDST était de 70 000 € HT.

Il a été convenu, avec le service « Eau-Energie » du Département, de doubler l'opération et de déposer deux demandes d'aides financières :

- l'une pour la commune du Brusquet au titre du contrat 2021-2023
- l'autre pour la commune de Seyne hors contrat, sur la nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement qui sera adoptée en 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Le service eau-assainissement de PAA propose de nouveaux plans de financement afin d'optimiser les financements :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Schéma directeur EU Le Brusquet	59 000 €	Subvention AERMC	50,00%	29 500 €
		Subvention CD04 - CDST	20,00%	11 800 €
		Auto-financement		17 700 €
TOTAL	59 000 €	TOTAL		59 000 €

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Schéma directeur EU Seyne	94 000 €	Subvention AERMC	50,00%	47 000 €
		Subvention CD04	20,00%	18 800 €
		Auto-financement		28 200 €
TOTAL	94 000 €	TOTAL		94 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 11 janvier 2024.

Il est proposé :

- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'annuler les plans de financement adoptés le 19 octobre 2023 dans la délibération n°24 ;
- D'approuver les nouveaux plans de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE :

05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240221-08_21022024